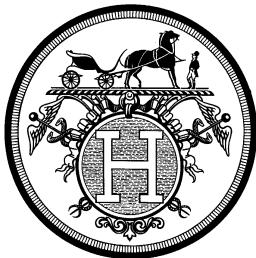


HERMES INTERNATIONAL

Société en Commandite par Actions au capital de 53 840 400,12 € euros,  
immatriculée sous le n° 572 076 396 RCS PARIS  
dont le siège social est fixé au 24, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 30 AVRIL 2025**

**QUESTIONS ÉCRITES**

À l'occasion d'une assemblée générale, des questions écrites peuvent être adressées à la Société dans les conditions établies par la loi. Conformément à la législation en vigueur, la réponse à une question est réputée donnée dès lors qu'elle figure sur le site Internet de la Société. La réponse à une question écrite relève de la compétence de la gérance.

La gérance a reçu par mail un courrier daté du 7 mars 2025 comportant plusieurs questions écrites en vue de l'assemblée générale 2025, de la part du Forum pour l'Investissement Responsable (« FIR »).

Nous vous prions de trouver ci-après les réponses du groupe Hermès aux questions écrites de FIR.

---

## Environnement

---

### Question 1 : Sobriété

Selon la définition du GIEC, « Les politiques de sobriété (sufficiency policies) recouvrent les mesures et les pratiques quotidiennes qui permettent d'éviter la demande en énergie, en matériaux, en terres, en eau, tout en assurant le bien-être de toutes et tous, dans le cadre des limites planétaires ».

La sobriété renvoie à des démarches multiples qui peuvent se traduire au niveau de la limitation ou modération de la demande (réparabilité, intemporalité de l'offre, marketing de la modération, ...) ou de celles de l'offre (réduction du nombre de gammes et/ou produits, production à la demande, ...) mais aussi au niveau des ressources et matières (sur les moyens et intrants comme l'intensité en matières ou sur les produits finis (réduction des emballages, suppression de tout élément non indispensable à l'usage du bien qui n'obérit pas la satisfaction finale essentielle), etc...).

- a) Le concept de sobriété est-il intégré dans la construction de votre stratégie environnementale ? Si oui, quelle définition en avez-vous ? Si non, utilisez-vous un autre concept dont l'objectif est équivalent selon vous ? Si oui, le(s)quel(s) ? pourriez-vous le(s) définir ?

Le modèle d'affaires d'Hermès, français, artisanal et intégré, place la qualité et la durabilité au centre de ses préoccupations, garantissant ainsi des produits d'exception tout en respectant les principes de développement durable et de responsabilité environnementale.

Le concept de sobriété est ainsi intrinsèque au modèle d'Hermès : La nature, source de matières d'exception, est au cœur du modèle artisanal de la maison et sa préservation joue un rôle central dans les engagements du groupe. Hermès veille à la préservation de ses ressources et à son impact sur les environnements naturels et les écosystèmes locaux.

Le modèle d'Hermès repose sur plusieurs piliers stratégiques axés sur la sobriété :

- **La politique environnementale** du groupe repose autour d'engagements en matière de préservation des ressources naturelles, incluant la protection et la régénération de la biodiversité. Hermès limite l'utilisation de matières premières vierges en favorisant un usage parcimonieux de celles-ci. Les ressources sont approvisionnées de manière contrôlée et certifiée.
- **Des objets durables** : Hermès s'efforce de proposer des objets de qualité, conçus pour durer dans le temps, et offre un service de réparation permettant de prolonger leur utilisation. Hermès adopte un modèle de fabrication circulaire, qui favorise la réutilisation des matières et la minimisation des déchets.
- **Un impact environnemental modéré et maîtrisé** : Hermès s'engage à une gestion rigoureuse de ses ressources, tant pour la consommation d'énergie et que pour la consommation d'eau.

Ces informations sont précisées dans les sections suivantes du Document d'Enregistrement Universel 2024 et sur son site internet Hermès Finance, <https://finance.hermes.com/>

Document	Page	Chapitre
DEU	15	1.3 Stratégie L'environnement au cœur du modèle artisanal
DEU	56	2.1.1.5.1 Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur (SBM-1)
DEU	57	2.1.1.5.2 Cadre stratégique développement durable et chaîne de valeur (SBM 1)
DEU	90	2.1.2.1 Changement climatique (ESRS E1)
DEU	90	2.1.2.1.2 Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique (E1-1)
DEU	96	2.1.2.1.5 Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci (E1-2)
DEU	120 -121	2.1.2.4.3 Politiques liées à la biodiversité et aux écosystèmes (E4-2)
DEU	128 - 129	2.1.2.5.3 Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire (E5-1)

**b) Comment appliquez-vous le concept de sobriété en termes d'utilisation des ressources et dans vos offres tout au long de votre chaîne de valeur ? Avez-vous calculé la part de vos activités (exprimée en chiffre d'affaires ou équivalent) couverte par ce concept ?**

La qualité des matières premières utilisées est la première garantie de la durabilité des objets Hermès. Leur sélection fait donc naturellement l'objet d'un processus rigoureux. Le groupe n'utilise que des matières de la meilleure qualité, en optimise l'usage par ses méthodes de production et développe la réutilisation, ou le recyclage, des éventuelles chutes de production.

Plus précisément, afin d'appliquer le concept de sobriété, Hermès a mis en place différentes actions :

- **Gestion des ressources** : la mise en place d'une politique environnementale repose sur le respect des ressources naturelles, la maîtrise des consommations d'eau et d'énergie et leur gestion maîtrisée de façon durable et responsable. La réalisation d'un inventaire des impacts sur la biodiversité grâce à l'utilisation de l'outil Global Biodiversity Score a été réalisé afin d'évaluer et prioriser les impacts.
- **Approvisionnement responsable et durable** : Hermès accompagne ses fournisseurs dans les exigences de réduction des émissions carbone, de consommation d'eau, d'énergie. Hermès analyse de manière approfondie ses filières afin d'identifier les risques, impacts et opportunités réels et potentiels liés aux ressources et à l'économie circulaire. Le groupe entretient des relations équilibrées et de long terme en offrant son soutien tout en exigeant des standards élevés en matière de durabilité et de responsabilité sociale.
- **Stratégie d'éco-conception et d'économie circulaire** : ces principes sont intégrés par tous les métiers afin d'optimiser l'utilisation des matières, promouvoir la réutilisation et le recyclage et s'inscrire dans une démarche d'économie circulaire. La démarche circulaire d'Hermès suit le principe des 9R<sup>1</sup>, système proposé par l'Union Européenne.
- **Durabilité et réparabilité** : Les objets produits par le groupe sont conçus pour durer, être réparés et être transmis de génération en génération, réduisant ainsi la nécessité de nouvelles ressources et prolongeant le cycle de vie.
- **Référentiel immobilier responsable** qui vise notamment à réduire la consommation énergétique des bâtiments. Les principaux leviers mis en œuvre dans les opérations propres d'Hermès afin de décarboner l'activité sont la sobriété énergétique et l'efficacité énergétique.

La stratégie du Groupe est de s'assurer que l'ensemble de ses activités s'inscrivent dans une logique de sobriété. Hermès intègre cette approche dans l'ensemble de ses opérations, garantissant ainsi une cohérence et une responsabilité environnementale à tous les niveaux.

Ces informations sont développées dans les sections suivantes du Document d'Enregistrement Universel 2024, et sur son site internet Hermès Finance

Document	Page	Chapitre
DEU	15-16	1.3 Stratégie L'environnement au cœur du modèle artisanal
DEU	42	1.10 Perspectives
DEU	87 -98	2.1.2.1.6 Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique (E1-3) Actions en matière d'atténuation du changement climatique TABLEAU : leviers du plan de transition / périmètre / scope / actions / horizon de temps / baisse estimée
DEU	91	2.1.2.1.2 Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique (E1-1)
DEU	112 -113	2.1.2.3.4 Actions et ressources relatives aux ressources aquatiques (E3-2)
DEU	123	2.1.2.4.4 Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes (E4-3)

<sup>1</sup> Repenser, réduire, réutiliser, réparer/entretenir, reconditionner, remanufacturer, refabriquer, réusiner, recycler

DEU	125-126	2.1.2.5.1 Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités importants liés aux ressources et à l'économie circulaire (ESRS 2 IRO-1)
DEU	127 - 128	2.1.2.5.3 Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire (E5-1)
DEU	129	2.1.2.5.5 Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire (E5-2)

- c) Pourriez-vous fournir des exemples concrets de succès récents d'actions mises en place pour intégrer la sobriété dans votre modèle d'affaires ? Avec quel(s) indicateur(s) vous assurez-vous de l'effectivité de ces mesures ? Quelles difficultés avez-vous pu rencontrer avec vos clients ou vos principaux fournisseurs dans la mise en œuvre de démarches de sobriété ?

Afin d'intégrer la sobriété dans son modèle d'affaires, Hermès a mis en place de nombreuses actions, en voici quelques exemples récents :

- **Energie** : l'évolution limitée des consommations d'énergie malgré la croissance de l'activité, le référentiel immobilier responsable permettant la rénovation et la réhabilitation de bâtiments, l'optimisation des modes de transport, le déploiement de plans mobilité.
- **Eau** : la réduction de 65,4% en intensité ces dix dernières années des prélèvements d'eau à usage industriel, le lancement de programmes concernant les tanneries de réduction des prélèvements d'eau qui se traduisent par l'optimisation des quantités d'eau utilisées. Le site de la SIEGL a activé la réutilisation d'eau permis par sa nouvelle station d'épuration et ainsi baissé ses prélèvements.
- **Matières** : le développement de la gamme de parfums et cosmétiques rechargeables, l'offre de service après-vente réalisée sur 200 000 produits en 2024, un réseau d'artisans réparateurs présents dans le monde en 2024, le projet *Resilked* a permis la diminution de 20 % de l'impact environnemental des housses toile chevron, le développement de l'offre Petit h qui permet la réutilisation interne des matières, site Ateliers d'Ennoblement d'Irigny a réduit significativement les films de l'emballage permettant une diminution de près d'un quart du plastique consommé.
- **Economie circulaire** : la réalisation d'analyses de cycle de vie par tous les métiers de la maison sur leurs produits emblématiques.

Ces actions illustrent l'engagement d'Hermès à intégrer la sobriété dans son modèle d'affaires et à promouvoir une utilisation responsable des ressources. A fin 2024, les émissions de gaz à effet de serre, tout scope confondu, représentaient 748 ktCO<sub>2eq</sub>, relativement limité parmi les entreprises du CAC40. En matière de lutte contre le changement climatique, SBTi a validé les objectifs de réduction des émissions des scopes 1, 2 et 3 du groupe fin 2021. Hermès a poursuivi ses actions conformément à ses objectifs à 2030, et a d'ailleurs atteint ses objectifs de réduction pour les scopes 1 et 2 à fin 2024 avec une réduction de 63,7% en valeur absolue (en avance sur l'objectif de -50,4% vs 2018) et poursuit ses efforts de réduction pour ses émissions du scope 3 atteignant une réduction de 50,5 % en intensité (objectif de 58,1% vs 2018).

Pour s'assurer de l'effectivité des mesures de sobriété, Hermès utilise plusieurs indicateurs clés :

1. **La consommation d'énergie** : la consommation d'énergie, l'optimisation des modes de transport, le déploiement de plans mobilité. Hermès s'est engagé à mettre en œuvre une politique de 100 % d'électricité renouvelable au sein de ses propres opérations d'ici 2025 et 100 % d'énergie renouvelable d'ici 2030.
2. **Eau** : les prélèvements la consommation d'eau, les rejets aqueux.
3. **Biodiversité** : empreinte mesurée par l'outil Global Biodiversity Score, indicateurs de pression de la démarche SBTN.
4. **Matières** : le poids des matières premières entrantes, le % de matières recyclées, le % de réduction de plastique à usage unique, le nombre de produits ayant fait l'objet de réparation, le % de chutes réutilisées et recyclées.

## 5. Fournisseurs et partenaires : le % des filières certifiées, le nombre de fournisseurs audités.

Conscient de l'importance d'impliquer chaque maillon des chaînes de valeur dans une logique de sobriété, Hermès a à cœur d'impliquer ses fournisseurs dans cette démarche. Pour ce faire, la maison s'appuie sur des relations de long terme avec ses fournisseurs, fondées sur la confiance et la collaboration. L'ancienneté moyenne de la relation avec le top 50 des fournisseurs d'achats directs est de 19 ans. Grâce à ces partenariats solides, le groupe et ses fournisseurs travaillent ensemble pour intégrer des pratiques durables et responsables à chaque étape de leurs opérations. En particulier, des documents formalisés, tels que la politique achats responsables ou le Brief RSE fournisseurs, permettent d'officialiser et systématiser ces discussions.

Hermès a récemment publié sa première politique d'achats responsables, qui repose sur des principes d'éthique, de respect de l'environnement, et de partenariat durable. Cette politique est adressée à tous les fournisseurs et sous-traitants, renforçant ainsi l'engagement de la maison envers des pratiques durables et responsables.

Ces actions illustrent l'engagement d'Hermès à intégrer la sobriété dans son modèle d'affaires et à promouvoir une utilisation responsable des ressources.

Document	Page	Chapitre
DEU	69 et 73	2.1.1.6.3 Analyse des résultats (SBM-3)
DEU	98	2.1.2.1.6 Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique (E1-3) Actions en matière d'atténuation du changement climatique TABLEAU : leviers du plan de transition / périmètre / scope / actions / horizon de temps / baisse estimée
DEU	113	2.1.2.3.4 Actions et ressources relatives aux ressources aquatiques (E3-2)
DEU	114	2.1.2.3.5 Consommation d'eau (E3 -4)
DEU	123	2.1.2.4.4 Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes (E4-3)
DEU	128	2.1.2.5.3 Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire (E5-1)
DEU	132 à 134	2.1.2.5.5 Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire (E5-2)
DEU	172	2.4.2.1.2. Répartition des consommations énergétiques (électricité et gaz) du groupe par pôle

L'ensemble des cibles et des indicateurs sont développés dans les sections suivantes du Document d'Enregistrement Universel d'Hermès 2024.

Document	Page	Chapitre
DEU	91	2.1.2.1.2 Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique (E1-1) Leviers de décarbonation
DEU	98	2.1.2.1.6 Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique (E1-3) Actions en matière d'atténuation du changement climatique Tableau : leviers du plan de transition / périmètre / scope / actions / horizon de temps / baisse estimée
DEU	113	2.1.2.3.5 Cibles en matière de ressources aquatiques (E3-3)
DEU	125	2.1.2.4.5 Cibles liées à la biodiversité et aux écosystèmes (E4-4) Pilier 3 – Mesurer Pilier 4 – Agir
DEU	125	2.1.2.4.6 Métriques d'incidences liées à l'altération de la biodiversité et aux écosystèmes (E4-5)
DEU	135	2.1.2.5.6 Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire (E5-3) Tableau : axes politiques / Actions / Cibles
DEU	136	2.1.2.5.7 Ressources entrantes (E5-4) Tableau : Quantité et type de matières entrantes utilisées pendant l'année 2024

**d) Comment conciliez-vous sobriété et rentabilité de vos activités ?**

Le concept de sobriété est au cœur du modèle d'affaires et de l'histoire du groupe. Son modèle artisanal d'excellence crée une valeur durable. Il repose sur la conception d'objets durables réalisés par des artisans sensibilisés et engagés aux enjeux de la sobriété, utilisant des matières d'exception sourcées précautionneusement auprès de partenaires de longue date, sélectionnés selon des critères sociaux et environnementaux stricts. En maîtrisant sa consommation de ressources et en réduisant son impact environnemental, les efforts de sobriété permettent notamment de diminuer les coûts opérationnels liés à l'énergie et aux matières premières, tout en répondant aux attentes des clients en matière de durabilité et de responsabilité environnementale et sociale.

Document	Page	Chapitre
DEU	58 - 59	2.1.1.5.2 Cadre stratégique développement durable et chaîne de valeur (SBM 1)

### **Question 2 : Niveau de vie décent**

Un niveau de vie décent est en partie assuré par le versement d'un salaire décent, mais également : protection sociale, avantages financiers...

Pour rappel le salaire décent est défini par le Global Living Wage comme « *La rémunération reçue pour une semaine de travail normale par un travailleur dans un lieu donné, suffisante pour assurer un niveau de vie décent au travailleur et à sa famille. Les éléments d'un niveau de vie décent comprennent la nourriture, l'eau, le logement, l'éducation, les soins de santé, le transport, l'habillement et d'autres besoins essentiels, y compris la provision pour les événements imprévus* ». Cette rémunération doit également permettre au salarié et à sa famille de prendre part à la vie en société (loisir, accès à la communication...)

Le salaire décent, dont le montant varie d'un endroit à l'autre, ne doit donc pas être confondu avec le salaire minimum éventuellement adopté à un niveau national.

**L'ensemble de la question concerne :**

- **Les salariés de votre chaîne de valeur (hors effectifs propres), en amont (salariés des fournisseurs, prestataires, sous-traitants...) et en aval (franchises...)**
- **Le personnel non-salarié comme les travailleurs indépendants, le personnel intérimaire ou sous contrat.**

**La question ne concerne donc pas le personnel salarié de votre société et de ses filiales.**

### **Introduction générale**

Depuis de nombreuses années, Hermès s'engage à respecter les réglementations en vigueur concernant les normes de conditions de travail et de rémunération. Ce niveau d'engagement est appliqué de manière uniforme dans tous les pays où la maison est présente, sans exception. Il convient également de noter que la grande majorité de nos collaborateurs et fournisseurs exerce leur activité dans des pays membres de l'OCDE, où le cadre légal est strict en matière de rémunération et de protection sociale.

En accord avec les valeurs intrinsèques de son modèle social, Hermès vise à assurer au-delà même du salaire décent une rémunération globale compétitive afin de permettre une qualité de vie et un développement tant personnel que professionnel sur le long terme. La maison garantit ainsi à ses collaborateurs un salaire décent, conformément à la réglementation locale et aux indices de référence applicables, confirmé une nouvelle fois par l'analyse menée en 2024 et audité par un tiers indépendant (cf. URD 2024).

- a) **Comment gardez-vous un niveau de vie décent (salaire décent, protection sociale, épargne de précaution et autres avantages, type aide au logement) à ces travailleurs ? Quels sont les travailleurs concernés (fournisseurs rang 1, 2 et 3, l'ensemble de vos fournisseurs stratégiques, le personnel non salarié...) ?**

Le modèle social d'Hermès repose sur une production où 55% des objets sont fabriqués dans des ateliers internes et exclusifs et 74% en France, s'appuie sur un réseau de fournisseurs situés essentiellement en Europe où les pratiques sociales sont les plus strictes. L'exposition d'Hermès au risque fournisseur est donc réduite d'autant plus que 55 % du top 50 des fournisseurs d'achats directs sont en France et 40 % dans d'autres pays d'Europe. Seulement 2 % des achats ont lieu dans des pays plus lointains et le contrôle et le suivi y sont extrêmement forts.

Par ailleurs, le groupe développe des relations de long terme avec ses fournisseurs avec une ancienneté moyenne de 19 ans avec le top 50 de ses fournisseurs d'achats directs.

Le groupe est conscient que la pérennité de ses activités repose sur la disponibilité des matières premières d'exception utilisées. Aussi Hermès s'engage à développer durablement ses filières d'approvisionnement, allant au-delà du respect des réglementations dans les domaines environnementaux, éthiques, sociaux.

L'ambition du groupe est de veiller au respect du niveau de vie décent au sein de la chaîne de valeur d'Hermès. La qualité des relations ainsi que les audits de contrôle contribuent à cette ambition. Hermès met en place plusieurs mesures spécifiques pour réduire les risques liés à la rémunération et aux prestations sociales et engager ses fournisseurs : la politique achats responsables, le code de conduite fournisseurs, les briefs RSE, les briefs filières.

Hermès a construit son modèle social sur les 4 piliers suivants :

- Management humaniste
- Santé et bien-être : qui intègre le sujet de protection sociale
- Reconnaissance et rémunération : qui intègre le sujet de salaire décent
- Sens au travail

Ces valeurs internes sont partagées avec les fournisseurs du groupe et peuvent contribuer à l'évolution positive de leurs pratiques.

L'ensemble des informations sur les politiques sociales dans les opérations propres et la chaîne de valeur d'Hermès est détaillé dans les sections suivantes des documents publiés d'Hermès, sur son site internet Hermès Finance.

Document	Page	Chapitre
DEU	148 -151	2.1.3.1.3 Politiques liées aux effectifs de l'entreprise (S1-1)
DEU	165 -166	2.1.3.2.3 Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur (S2-1)
Charte éthique	13 - 14	L'adhésion aux principes internationaux
Code de conduite des affaires	22 -23	Droits humains et libertés fondamentales
Politique santé sécurité 2023 - 2025	Ensemble du document	
DEU	148 - 151	2.1.3.1.3 Politiques liées aux effectifs de l'entreprise (S1-1)
DEU	160 -161	2.1.3.1.12 Salaires décents (S1-10)
DEU	165	2.1.3.2.3 Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur (S2-1)
DEU	303	3.8.1.1.2 Manière dont les conditions de rémunération et d'emploi des salariés de la société sont prises en compte dans le processus de décision (article R. 22-10-40, I-3° du Code de commerce)
Code de conduite fournisseur	4	2.5 Le respect d'une rémunération suffisante
Plan de vigilance	17	Synthèse de la cartographie des risques droits humains et libertés fondamentales
Plan de vigilance	19	Equilibre vie professionnelle/vie personnelle (focus)
Plan de vigilance	22	Salaire décent
Brief filières	Ensemble du document	
Brief RSE	3	Social et droits humains

**b) Avez-vous identifié et cartographié les risques et obstacles au versement d'une rémunération décente et de prestations sociales dans votre chaîne de valeur (exemples : métiers à risque, pays à risque, contexte réglementaire local, inflation, compétitivité, opacité des pratiques des fournisseurs...) ?**

**Quelles mesures spécifiques prenez-vous pour réduire les risques liés à ces métiers (revue annuelle et corrections des écarts, mise en place de mesures incitatives pour les fournisseurs...) ?**

Hermès identifie et cartographie les risques relatifs au respect du niveau de vie décent, notamment dans le cadre de sa cartographie groupe et de son plan de vigilance.

Hermès établi et met à jour annuellement et lorsque cela est nécessaire, une cartographie destinée à identifier, analyser et hiérarchiser les risques d'atteintes graves résultant de ses activités. La cartographie couvre tous les droits humains et comprend la question relative au salaire décent.

Au sein de sa chaîne de valeur, Hermès cartographie ses risques annuellement et utilise une liste de pays sensibles permettant également de classifier les risques pays en fonction des enjeux de droits humains et notamment de salaire décent. Chaque année, Hermès s'efforce de continuer à renforcer sa méthodologie d'évaluation des risques et le pilotage de ses plans d'actions.

Hermès met en place plusieurs mesures spécifiques pour réduire les risques liés à la rémunération et aux prestations sociales de ses fournisseurs :

- **Code de conduite des fournisseurs** : Hermès a établi un code de conduite strict que tous les fournisseurs doivent respecter. Ce code inclut des principes éthiques et des standards internationaux en matière de rémunération et de conditions de travail.
- **Politique achats responsables** : Hermès a formalisé sa politique d'achats responsables, qui repose sur quatre piliers : éthique et droits fondamentaux, environnement, relations de partenariat, et achats solidaires et locaux. Cette politique vise à garantir que tous les partenaires respectent des standards élevés en matière de responsabilité sociétale et environnementale. L'éthique et les droits humain sont un pilier essentiel de cette ambition
- **Plan de vigilance** : Hermès a mis en place un plan de vigilance pour évaluer et atténuer les risques liés aux droits humains et aux conditions de travail dans sa chaîne de valeur.
- **Accompagnement des fournisseurs** : Hermès accompagne ses fournisseurs pour les aider à adopter des pratiques responsables. Cela inclut des audits réguliers et des formations pour garantir le respect des normes sociales et environnementales.

Des audits réalisés par les acheteurs ou par un tiers expert permettent également de contribuer à l'atténuation des risques. En complément des audits et plans d'amélioration, dans le souci d'accompagner durablement tous ses partenaires et d'entretenir des relations équilibrées, Hermès s'assure que tous partagent et respectent ses ambitions sociales, environnementales et éthiques.

Ces initiatives montrent l'engagement d'Hermès à travailler étroitement avec ses fournisseurs pour assurer des conditions de travail décentes et réduire les risques associés.

Le détail des actions mises en place est présenté dans les sections suivantes du Document d'Enregistrement Universel 2024.

Document	Page	Chapitre
DEU	75	2.1.1.6.3 Analyse des résultats (SBM-3)
DEU	147	2.1.3.1.2 Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique (ESRS 2 SBM-3)
DEU	152 -153	2.1.3.1.5 Procédures de réparation des impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations (S1-3)
DEU	153 - 157	2.1.3.1.6 Actions concernant les impacts matériels, approches visant à atténuer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les effectifs de l'entreprise, et évaluation de l'efficacité de ces actions et approches (S1-4)
DEU	164	2.1.3.2.2 Impacts, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique (ESRS 2 SBM-3)
DEU	165	2.1.3.2.3 Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur (S2-1)
DEU	167	2.1.3.2.5 Procédures visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations (S2-3)
DEU	168	2.1.3.2.6 Actions concernant les impacts matériels sur les travailleurs de la chaîne de valeur, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les travailleurs de la chaîne de valeur, et efficacité de ces actions (S2-4)
DEU	170-171	2.1.3.2.6 Actions concernant les impacts matériels sur les travailleurs de la chaîne de valeur, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les

		travailleurs de la chaîne de valeur, et efficacité de ces actions (S2-4)
DEU	201	2.3.2 Cartographie des risques et méthodologie d'évaluation

- c) **Est-ce que le respect d'un niveau de vie décent est un critère de sélection dans le choix de vos fournisseurs ou sous-traitants ? Dans quelle mesure ce critère est-il déterminant dans ce choix?**

Hermès sélectionne des fournisseurs qui partagent nos valeurs et respectent des standards élevés notamment en matière de conditions de travail et de rémunération. Des contrôles selon un ensemble de critères sociaux strictes intégrant l'enjeux du niveau de vie décent sont également effectués pour s'assurer de cet alignement.

Lors de l'entrée en relation avec un fournisseur, un certain nombre de documentation doivent être prises en compte, notamment la signature du code de conduite fournisseurs du groupe dont le paragraphe 2.5 précise la notion de salaire décent. Il stipule notamment : « A titre indicatif, le Fournisseur peut se référer aux études des organismes indépendants de référence, dont *Fair Wage Network* ou *Global Living Wage Coalition*, afin de s'assurer qu'il respecte cet objectif ».

Par ailleurs, en amont des relations commerciales et tout au long de ces dernières, les fournisseurs sont évalués par les acheteurs afin de vérifier leur conformité aux exigences sociales du groupe.

D'autre part, le groupe a mis en place un mécanisme d'alerte à destination des opérations propres et de la chaîne de valeur afin de recueillir les signalements.

Le détail des actions mises en place est présenté dans les sections suivantes du Document d'Enregistrement Universel 2024.

Document	Page	Chapitre
DEU	162	2.1.3.2.1 Intérêts et points de vue des parties intéressées (ESRS S2 SBM-2)
DEU	165 -166	2.1.3.2.3 Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur (S2-1)
DEU	168 -171	2.1.3.2.6 Actions concernant les impacts matériels sur les travailleurs de la chaîne de valeur, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les travailleurs de la chaîne de valeur, et efficacité de ces actions (S2-4)

- d) **Si vous avez adopté une politique pour garantir un niveau de vie décent à tous ou certains des travailleurs de votre chaîne de valeur / indépendants, quels résultats avez-vous obtenus ? Quelle est votre feuille de route pour l'avenir (mesures et quantification, exemple d'indicateurs, suivi des indicateurs et des progrès, élargissement du périmètre...) ? Comment vous assurez-vous que les engagements pris par vos fournisseurs, sous-traitants, franchisés sont mis en œuvre ? Dans le cas où une controverse est établie au sujet d'un fournisseur, comment réglez-vous la situation (arrêt du contrat, dialogue et engagement...) ?**

En accord avec les valeurs intrinsèques de son modèle social, Hermès vise à assurer au-delà même du salaire décent une rémunération globale compétitive afin de permettre une qualité de vie et un développement tant personnel que professionnel sur le long terme. La maison garantit ainsi à ses collaborateurs un salaire décent, conformément à la réglementation locale et aux indices de référence applicables. La rémunération globale est composée d'une large palette de dispositifs individuels et collectifs, d'éléments salariaux et d'avantages qui couvrent :

- les besoins fondamentaux et d'accomplissement des collaborateurs, notamment de santé, de

sécurité, d'éducation, d'inclusion sociale, d'accès aux loisirs et de développement personnel et professionnel, à travers les salaires fixes, les primes individuelles et collectives, et divers dispositifs de participation aux bénéfices, des dispositifs complémentaires de protection sociale en frais de santé et prévoyance collective;

- le besoin de reconnaissance et d'appartenance des collaborateurs à moyen et long termes – à travers par exemple des 6 plans d'actionnariat salarié attribués à l'ensemble des salariés à travers le monde ;
- le besoin de se projeter dans le futur avec sérénité y compris à l'issue de la vie active – à travers des avantages postérieurs à l'emploi par le biais d'indemnités de fin de carrière, primes exceptionnelles, et un plan collectif d'attribution gratuite d'actions.

#### **Au sein de la chaîne de valeur amont, des politiques sont en cours d'élaboration.**

Parmi les résultats obtenus, dans le cadre de la cartographie des risques et des audits réalisés, ainsi que des mécanismes d'alerte, aucun manquement grave lié au non-respect des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme impliquant des travailleurs dans la chaîne de valeur en amont et en aval n'a été signalée en 2024.

De plus, à la suite des audits identifiant des impacts sur les droits de l'homme, un plan d'action est systématiquement mis en place avec le fournisseur. Un suivi régulier de l'avancement du plan d'action est réalisé.

Hermès exige de ses fournisseurs le respect de la politique achats responsables ainsi que le code de conduite fournisseurs qui fait notamment référence aux conventions de l'OIT. Les fournisseurs s'engagent à déclarer leurs sous-traitants en annexe de ce code et à mettre en place des mesures de vigilance et de contrôle pour s'assurer du respect de l'intégralité de leurs obligations en matière de droits humains et de santé et sécurité des personnes.

Afin de s'assurer du respect de ces engagements, Hermès a mis en place un dispositif de contrôle :

- **En amont du référencement** : sélection des fournisseurs sur des critères sociaux strictes en complément d'une visite de terrain si nécessaire, signature du code de conduite Fournisseurs
- **Pendant la relation commerciale** : audits sur site des fournisseurs de rang 1 et 2 et utilisation de la plateforme EvoVadis
- **A la suite des audits / dans le cas de non conformité** identifiant des impacts potentiels sur les droits humains, un plan d'action est systématiquement mis en place avec le fournisseur. Un suivi régulier de l'avancement du plan d'action est réalisé. En fonction du niveau de criticité et de la réponse du fournisseur, la relation commerciale peut être modifiée, voire résiliée en cas de manquements graves.

Par ailleurs, un dispositif d'alerte est accessible à l'ensemble des parties prenantes du groupe, tant internes, qu'externes, permettant ainsi aux fournisseurs, prestataires et distributeurs de signaler toutes violations ou manquements.

## Gouvernance

---

### Question 3 : Gouvernance de la durabilité

- a) Publiez-vous une matrice des compétences des administrateurs ? Est-elle nominative (par administrateur) ? Présente-t-elle de manière granulaire les compétences liées à la durabilité (listant en détail les compétences de chaque administrateur au-delà de la RSE/de l'ESG/de la durabilité : climat, biodiversité, droits humains, diversité et inclusion, transition énergique, social et chaîne de valeur, incidence financière du climat...) ?

La Société publie dans son Document d'Enregistrement Universel (« URD ») une matrice détaillée des principaux domaines de compétences et d'expérience des membres du Conseil désignés par l'Assemblée générale. Celle-ci est présentée au § 3.4.5.1 de l'URD 2024 (p. 250).

- b) Sur quelle base considérez-vous qu'un administrateur justifie de compétences en matière de RSE ou de durabilité ? Avez-vous défini des prérequis/critères pour chacune de ces compétences ? Si oui, lesquels ?

Comme indiqué au § 3.4.5.2 de l'URD 2024 (p. 252), chaque membre du Conseil de surveillance est invité à déclarer sur l'honneur les domaines dans lesquels il dispose de compétences particulières. Cette déclaration intervient au moment de sa nomination et chaque année à l'occasion de la réparation de l'URD. Les critères permettant la validation d'une compétence sont présentés en pages 252 et 253 de l'URD 2024.

- c) Pour chaque administrateur détenant une compétence de durabilité (en mentionnant leur nom et prénom), pourriez-vous lister les compétences spécifiques ainsi que la nature de ces compétences (expérience, profil scientifique/chercheurs, expertise réglementaire, formations spécialisées) ?

Nous ne communiquons pas la matrice de compétences de manière individualisée. Comme indiqué ci-dessus, les critères permettant la validation d'une compétence sont prédéfinis, bien que la liste ne soit pas exhaustive.

- d) En matière de transparence, publiez-vous les éléments suivants ?

Publiez-vous les éléments suivants :	Oui	Non	Si oui, merci de nous fournir la source/ référence
Une biographie détaillée pour chacun de vos administrateurs mettant en avant leurs expériences ou formations <b>en lien avec les thématiques durables</b> ?	X		§ 3.4.8 de l'URD 2024 (p. 262 à 280)
Le mode d'acquisition de la compétence ?	Format de chaque formation (interne ou externe)	X	§ 3.5.3.3, 3.5.3.4 et § 3.5.3.5 de l'URD 2024 (p. 284 et 285)

				§ 3.5.6.1.2 de l'URD 2024 (p. 287 à 289)
	Contenu de chaque formation	X		§ 3.5.6.1.2 de l'URD 2024 (p. 287 à 289)
	Caractère obligatoire ou non de chaque formation	X		§ 3.5.6.1.2 de l'URD 2024 (p. 287 à 289)
	Fréquence de chaque formation	X		§ 3.5.6.1.2 de l'URD 2024 (p. 287 à 289)
	Destinataires des formations	X		§ 3.5.6.1.2 de l'URD 2024 (p. 287 à 289)
Le type d'évaluation continue de la compétence ?	Auto-évaluation	X		§ 3.4.5.2 de l'URD 2024 (p. 252)
	Evaluation externe par des tiers		X	

#### **Question 4 : Gouvernance de l'intelligence artificielle**

**a) Vision/maîtrise :**

- Quelles sont les activités et les métiers de votre entreprise qui sont d'ores et déjà impactés par le recours à l'IA ?
- Quels sont ceux qui seront impactés par l'usage de l'IA à moins d'un an, à moyen terme (entre un et trois ans) et à long terme (plus de trois ans) ? Quels sont ceux qui, selon vous, ne seront pas ou peu impactés dans un proche avenir ?

L'intelligence artificielle (IA) transforme de nombreux secteurs et métiers, apportant des changements significatifs dans la manière dont les entreprises opèrent et interagissent avec leurs parties prenantes, collaborateurs, clients, fournisseurs.

L'intelligence artificielle est utilisée dans certains de nos systèmes, via nos partenaires et déployé lors que cela est pertinent. Le groupe est ouvert et attentif aux changements, à tout ce qui pourrait permettre de préserver et accompagner notre modèle singulier tout en déchargeant les opérationnels de tâches lourdes et répétitives.

Il est important de noter que la maison reste attentive aux questions de gouvernance et d'éthique associées.

Des premiers cas d'usage commencent à émerger :

- IT for IT : Amélioration des services informatiques et techniques (automatisation, documentation, aide au développement).
- Data : Utilisation de la Business Intelligence au service de l'aide à la décision, au reporting, à la recherche documentaire.
- Outils retail : soutien au centre de relation client, et accompagnement des processus logistiques.
- Optimisation des outils de la Supply Chain, permettant une automatisation de certains processus logistiques et d'aide à la décision.

La maison restera cependant fidèle à son modèle artisanal et les artisans continueront à travailler la matière et exprimer nos savoir-faire et le geste de la main. L'accès à la formation continue sera peut-être simplifiée et enrichie d'intelligence pour mieux répondre à leurs questions au quotidien.

De la même façon, la création restera entre les mains de nos créateurs et artistes exprimant un point de vue sur la maison, nos matériaux, nos savoir-faire et la contemporanéité

**b) Impacts : Avez-vous mesuré les impacts directs et indirects actuels générés par le recours à l'IA par votre entreprise sur la consommation d'énergie (électricité et eau notamment) ? Avez-vous réalisé des projections de l'évolution de la consommation d'énergie résultant de l'usage de l'IA ? A quelle(s) échéance(s) ? Merci d'apporter des informations chiffrées. Avez-vous identifié les conséquences sociales du recours à l'IA par votre groupe ? Quels sont les problèmes éthiques soulevés par l'utilisation de l'IA par votre société ? Pour chacun de ces trois domaines (énergétique, social et éthique), intégrez-vous les potentiels impacts décelés dans vos décisions d'investissement ? Quelle organisation avez-vous mise en place et quelles dispositions avez-vous prises pour réduire les impacts ou les éliminer (merci d'être précis et d'illustrer vos propos par des exemples adéquats) ?**

L'IA n'est pas neutre en termes d'impacts, mais compte tenu de nos usages actuels nous ne mesurons que l'impact environnemental de nos usages Cloud et nous hébergeons exclusivement nos IA sur ces deux systèmes. Quand l'IA est embarquée dans des logiciels / applications partenaires, elle est embarquée dans le cloud du partenaire.

En termes de conséquences sociales et éthiques de l'IA nous avons identifié :

- le besoin de formation pour permettre à chaque collaborateur de comprendre et de pouvoir utiliser l'IA avec responsabilité. Cette formation est d'autant plus nécessaire qu'elle assure l'employabilité et limite les inégalités générationnelles.
- Confidentialité et protection des données personnelles : Assurer une gouvernance rigoureuse pour préserver la vie privée des collaborateurs et des clients est un enjeu prioritaire pour le groupe qui s'est doté d'une gouvernance structurée. Ces éléments sont décrits dans le chapitre 3.5.5 du document d'enregistrement universel (Ethique et conformité – protection des données personnelles).

Afin d'encadrer ces évolutions technologiques en restant fidèle aux valeurs de la maison, une gouvernance se met en place en 2025 autour d'un comité de gouvernance Intelligence artificielle.

Cette séquence de comité est là pour assurer :

- **Le recensement exhaustif** des projets et initiatives afin de pouvoir identifier les potentielles interactions IA entre elles et corriger des biais si nécessaires.
- **La maîtrise qualitative technologique** : précision, robustesse, la mesure de performance, la transparence, l'explicabilité
- **La responsabilité de l'approche** : mesure de biais (modèles, données, interface), impact, confidentialité, risque et conformité (évaluation des risques), validation des rôles et responsabilités

Nous sommes également particulièrement attentifs à la conformité aux réglementations, y compris RGPD et IA act, loi européenne sur l'intelligence artificielle.

**c) Combien de systèmes d'IA sollicitez-vous ? Avez-vous anticipé une éventuelle dépendance vis-à-vis de vos fournisseurs de système d'IA ? Si oui, comment avez-vous répondu ou envisagez-vous de répondre à ce risque ?**

Nous utilisons aujourd'hui un certain nombre d'applications partenaires, utilisant l'intelligence artificielle, et n'identifions pas de dépendance fournisseurs, compte tenu de la diversité de l'approche du groupe.

## **Question personnalisée**

*Comme vous nous l'avez indiqué l'année dernière dans votre réponse à la question sur l'économie circulaire du FIR, Hermès suit le principe des 9R et adopte une approche d'économie circulaire axée sur la durabilité des produits, les services de réparation, la revalorisation des matériaux et l'utilisation de matières premières certifiées, tout en améliorant la gestion des déchets, de l'eau et la réduction des émissions. Selon votre réponse de l'année dernière à la question sur l'économie circulaire, 100% des 15 métiers ont intégré dans leur feuille de route une partie sur l'économie circulaire.*

### **a. Quels sont les investissements réalisés et vos objectifs à court et moyen terme sur ce sujet ?**

Fort de sa dimension artisanale, le groupe s'inscrit depuis toujours dans les principes de l'économie circulaire, avec pour préoccupation centrale de réduire au maximum les chutes de production, de les réemployer et également de valoriser son expertise en matière de réparation et d'après-vente. Hermès poursuit son engagement en faveur d'une économie circulaire. La maison a mis en place des actions et a formalisé des objectifs associés suivants : conception des objets durables, approvisionnement responsable, certification des filières, promotion de la fabrication circulaire et amélioration de la fin de vie des objets.

L'ensemble des actions et cibles sont détaillés dans les sections suivantes du Document d'Enregistrement Universel 2024, et sur le site internet Hermès Finance au sein de la rubrique dédiée économie circulaire.

Document	Page	Chapitre
DEU	72 - 73	2.1.1.6.3 Analyse des résultats (SBM-3)
DEU	129 - 134	2.1.2.5.5 Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire (E5-2)
DEU	135 - 136	2.1.2.5.6 Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire (E5-3)

### **b. Quelle est la part des matières recyclées utilisées dans la fabrication des produits à l'échelle du groupe et/ou par métiers ?**

Les informations relatives au poids, en valeur absolue et en pourcentage des composants recyclés utilisés par le groupe ne sont pas disponibles à date.

Parmi les informations disponibles à ce sujet : Le carton des boîtes d'emballage orangé est composé à 100% de matières recyclées, le projet *Resilked* (utilisation de fils de soie recyclés) a permis aux équipes d'Holding Textile Hermès (HTH), une diminution de 20 % de l'impact environnemental par rapport à la housse de référence d'origine accompagnant les produits en magasin. D'autre part, les créations Petit h proviennent de matières/chutes recyclées de nos métiers ;

L'ensemble des actions et cibles sont détaillés dans les sections suivantes du Document d'Enregistrement Universel 2024.

Document	Page	Chapitre
DEU	137	2.1.2.5.7 Ressources entrantes (E5-4) Quantité et type de produits entrants utilisés pendant l'année 2024
DEU	206	2.4.1.1 CONTRIBUTION D'HERMÈS AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'ONU ODD 12
DEU	72 - 73	2.1.1.6.3 Analyse des résultats (SBM-3)
DEU	134	2.1.2.5.5 Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire (E5-2) Amélioration de la circularité des emballages et réduction de la consommation de plastique

- c. Quelle est la part de produits éco-conçus, et quels sont les principaux obstacles techniques, économiques ou commerciaux qui freinent le déploiement de cette stratégie d'éco-conception ?

L'économie circulaire est partie prenante d'une stratégie plus large d'Hermès sur ses matières premières. Hermès utilise des matières premières d'exception, d'origine naturelle et renouvelables, qui permettent de fabriquer des objets durables. Les matières sont obtenues avec la volonté de contrôler leur empreinte environnementale et sociale, aussi bien sur les sujets biodiversité que droits humains, et sont utilisées avec respect en optimisant leur usage.

De façon plus spécifique, la majorité des métiers a une feuille de route ACV avec des objectifs de couverture de ses produits permanents, emblématiques, voire de l'ensemble des collections. A date, 15 métiers de la maison réalisent des ACV sur leurs produits emblématiques. La stratégie d'éco-conception cherche un équilibre permanent entre les facteurs suivants : le maintien de la qualité et de la durabilité des objets proposés, la disponibilité des matières durables de haute qualité, l'adaptation des processus de fabrication, le coût de développement (les investissements pour la recherche et développement de nouvelles solutions).

Hermès identifie parmi ses risques matériels un risque sur la disponibilité et le bon usage des ressources naturelles. Le groupe cherche à sécuriser des approvisionnements de qualité, issus de matières naturelles et renouvelables, obtenues dans le respect de la biodiversité. Le risque est à la fois sur l'accès et la disponibilité des matières, mais aussi sur leurs conditions d'obtention : impact social, environnemental et sur leur acceptabilité sociétale (bien-être animal). Le groupe travaille dans chacun de ses métiers, sous la coordination et le contrôle de la direction des achats directs, à mieux connaître les filières d'approvisionnement et à faire évoluer les pratiques opérationnelles afin de coconstruire la résilience de ces filières.

Hermès poursuit ses efforts d'éco-conception, considérant cette approche comme essentielle pour l'avenir de ses métiers et la durabilité de son modèle d'affaires.

L'ensemble des actions et cibles sont détaillés dans les sections suivantes du Document d'Enregistrement Universel 2024.

Document	Page	Chapitre
DEU	130	2.1.2.5 Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire (E5-2)